

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE53

présenté par

Mme Valter, rapporteure et les commissaires membres du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« prévue à l'article L. 613-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.